

Adresse du comité de surveillance de Beaumont-sur-Sarthe qui annonce la fermeture de l'église et l'expédition de l'argenterie et des linges religieux, lors de la séance du 2 floréal an II (21 avril 1794)

Citer ce document / Cite this document :

Adresse du comité de surveillance de Beaumont-sur-Sarthe qui annonce la fermeture de l'église et l'expédition de l'argenterie et des linges religieux, lors de la séance du 2 floréal an II (21 avril 1794). In: Tome LXXXIX - Du 29 germinal au 13 floréal an II (18 avril au 2 mai 1794) p. 113;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1971_num_89_1_27814_t1_0113_0000_3

Fichier pdf généré le 30/03/2022

22

Le comité de surveillance de Beaumont-sur-Sarthe annonce que le fanatisme est anéanti et l'église fermée dans cette commune; qu'il vient d'envoyer au creuset national, par la voie du district, 53 marcs 4 onces 7 gros d'argenterie, ainsi que les linges de leur église, estimés à 3,000 livres. Ils invitent la Convention nationale à rester à son poste (1).

[Beaumont-sur-Sarthe, 26 vent. II] (2).

« Citoyen président,

La vérité triomphe, et le flambeau de la raison luit parmi nous, le fanatisme des prêtres est absolument anéanti et nos églises sont fermées. Nous t'instruisons, citoyen Président, que notre commune envoie au creuset national par la voie du district la quantité de 53 marcs, 4 onces, 7 gros d'argenterie provenant de notre cy-devant église, ainsi que les linges estimés à la somme de 1003 livres, qui sont destinés pour le soulagement de nos braves défenseurs de la patrie, malades dans les différents hôpitaux militaires de notre département. Nous espérons que tous ces objets, instruments du mensonge, vont pour la première fois servir au bonheur de nos concitoyens.

Pénétrés des principes et des vérités de notre auguste Convention nationale, nous l'invitons à rester à son poste ».

PERCHERON, MEGNAUD, GUIER, MOUETTE, LERMIEU, TESSIER, LALLEVIBET.

23

Le conseil général de la commune de Béthune envoie au magasin de son district 2,500 livres de cuivre rouge, provenant des dons faits par les citoyens (3).

[Béthune, 9 germ. II] (3).

« Citoyens,

Nous vous annonçons avec plaisir qu'hier 8 de ce mois, nous avons fait transporter au magasin de ce district 2 500 livres pesant de cuivre rouge, provenant des citoyens de notre commune; requis en vertu de l'arrêté du..., dont 2 000 livres ont été données gratis avec enthousiasme par les républicains, regrettant tous de ne pas en avoir davantage. Il aurait fallu voir leur empressement à venir faire cette offrande à la patrie.

Heureux présage du triomphe de la liberté. S. et F. »

HULLEU.

(1) P.V., XXXVI, 28. B⁴ⁿ, 2 flor. (suppl^t), 10 flor. (2^e suppl^t); J. Sablier, n^o 1272. Et non Beaumont-sur-Oise.

(2) C 301, pl. 1076, p. 28.

(3) P.V., XXXVI, 28. B⁴ⁿ, 10 flor. (2^e suppl^t); J. Sablier, n^o 1272; M.U., XXXIX, 38.

(4) C 301, pl. 1076, p. 18.

24

Le comité de surveillance de la commune d'Allauch, district de Marseille, annonce que cette commune a envoyé, en don patriotique, au district, 95 marcs 6 onces 6 gros d'argent, et 7 gros 22 grains d'or, provenant de son église; qu'elle a aussi donné 4 canons de quatre et 250 fusils (1).

[Allauch, 28 vent. II] (2).

« Dignes Législateurs,

Notre commune, à son tour, a fait don à la patrie, de l'argenterie de notre église, consistant en divers bustes et bijoux d'argent, dont le poids s'élève à 95 marcs, 6 onces, 6 gros; avec 7 gros et 22 grains en or; le tout a été mis en dépôt au district de Marseille.

Elle a fait don encore, de 4 canons de quatre, avec 250 fusils, pour le service de la République; ils ont été transportés à Marseille dans son temps.

Le peuple a fait ce don avec la plus grande satisfaction; il est au désespoir de ne pouvoir vous en offrir davantage; lequel nous charge de vous prier de rester à vos postes, jusqu'à la paix.

Nous sommes avec le dévouement le plus cordial, dignes législateurs, S. et F. »

L. BLANC, CHAPPE.

25

La société populaire d'émulation et le conseil général de Buchy adressent, au ministre de la guerre, un don patriotique pour les frais de la guerre, qui consiste en 18 chemises et quelques effets d'habillemens, 15 liv. en assignats, 72 liv. en écus de 6 liv. et une pièce d'argent ils protestent de leur attachement au gouvernement républicain (3).

[Buchy, 13 germ. II] (4).

« Citoyen président,

Comme commissaire nommé par la société et le conseil général de la commune de Buchy, je te fais passer ci-joint, copie des objets envoyés ce jour au Ministre de la Guerre, destinés pour les défenseurs de la patrie, renfermés dans un ballot sous toile marquée, 18 chemises, 72 liv. en écu de 6 liv., 1 pièce d'argent portant l'éphigie et le couronnement du dernier des tyrans, 1 habit uniforme, 1 paire de bas de laine, 15 liv. en assignats.

Les susdits objets ont été donnés par la société populaire d'émulation de Buchy, et le conseil général de la dite commune.

(1) P.V., XXXVI, 28. J. Sablier, n^o 1272.

(2) C 301, pl. 1076, p. 19.

(3) P.V., XXXVI, 28. B⁴ⁿ, 2 flor. (suppl^t), 10 flor. (2^e suppl^t). Seine-Maritime.

(4) C 301, pl. 1076, p. 22.